

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1073
21 juin 2007

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE SOIXANTE-TREIZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 21 juin 2007, à 10 h 10

Présidente: M^{me} Elisabeth BORSIIN BONNIER (Suède)

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1073^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'ai l'intention d'organiser la séance d'aujourd'hui de la façon suivante: dans un premier temps, nous examinerons les trois documents dont vous êtes saisis depuis maintenant un certain temps; j'aimerais faire quelques remarques personnelles; enfin, dans un troisième temps, je donnerai à toutes les délégations qui le souhaiteront l'occasion de faire des remarques. Pour le moment, le Royaume-Uni est inscrit sur la liste des orateurs d'aujourd'hui.

Chers collègues, vous êtes, depuis un certain temps, saisis de trois documents: le document CD/2007/L.1, qui vous a été soumis il y a trois mois, en conclusion des travaux que nous avons menés au cours de la première partie de notre session annuelle; le document CD/2007/CRP.5, élaboré au cours des consultations présidentielles ouvertes à tous qui ont eu lieu au cours de la deuxième partie de la session; et, enfin, un projet de décision de la Conférence destiné à faire le lien entre les documents L.1 et CRP.5.

J'ai le sentiment que ces trois documents pris ensemble offrent une base réaliste pour un programme de travail. Les délégations ont travaillé dans un esprit positif – je dois le souligner – et des compromis importants ont été acceptés de tous côtés. De plus, ces documents laissent à toutes les délégations la possibilité de faire valoir leurs intérêts et leurs priorités respectives au cours des travaux de fond qui suivront. Je crois aussi qu'il y a bien des années que nous n'avons pas été aussi proches de l'issue de l'impasse dans laquelle la Conférence est enfermée depuis dix ans.

Mon mandat de Présidente de la Conférence arrive à son terme. Avant de passer la main à mon successeur, j'aimerais savoir si nous en sommes arrivés au point où toutes les délégations sont prêtes à s'associer à un consensus sur l'idée de fonder notre programme de travail sur les trois documents dont nous sommes saisis.

Je vous pose donc la question: y a-t-il une délégation qui, au stade actuel, ne soit pas en mesure de se joindre à un consensus sur l'idée de commencer un travail de fond sur la base des trois documents réunis? La Chine demande la parole.

M. CHENG (Chine) (parle en chinois): Madame la Présidente, je crois que nous avons besoin d'un peu plus de temps pour étudier les points que vous venez de soulever. Avec votre permission, j'aimerais faire la déclaration suivante.

Madame la Présidente, durant les dernières semaines de votre présidence, vous avez déployé des efforts considérables pour faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement. Nous tenons à vous faire part de notre admiration et de notre gratitude pour votre sagacité, votre inventivité et votre esprit d'initiative. Je crois que nous ne sommes pas près d'oublier votre action à la présidence.

Ce n'est qu'au terme d'un processus de consultations minutieuses que vous avez été en mesure de nous soumettre les documents que vous venez de citer. Nous pensons que cette approche est la bonne et qu'elle constitue une base solide dans la perspective de nos futurs efforts en vue de parvenir à un consensus sur le document L.1. Dans le même temps, nous éprouvons des interrogations et des préoccupations concernant le statut et le contenu de la

(M. Cheng, Chine)

déclaration complémentaire. Nous pensons qu'il serait plus logique et plus clair que la déclaration complémentaire fasse partie intégrante du document L.1. Nous pensons aussi que la formulation du paragraphe 3 du projet de déclaration complémentaire pourrait être améliorée. En outre, ma délégation approuve le point de vue exprimé mardi par l'Ambassadeur de l'Inde concernant le Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Je saisis cette occasion de réaffirmer la position de la délégation chinoise, à savoir que nous souhaitons que la Conférence du désarmement sorte de l'impasse le plus rapidement possible et qu'elle se penche sur la question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Dans le même temps, nous préconisons la poursuite d'un travail de fond sur les autres points de l'ordre du jour. Nous estimons qu'une telle démarche sera propice à la promotion du processus international de désarmement et de non-prolifération, et à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales. La délégation chinoise a déjà exprimé ce point de vue à maintes reprises. Elle souhaite travailler avec toutes les autres délégations à la poursuite de nos efforts communs, dans l'esprit de compromis et de conciliation réclamé par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, afin que nous puissions enfin parvenir à une solution qui, certes, ne serait pas entièrement satisfaisante, mais qui soit acceptable par toutes les parties.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur de la Chine de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle s'exprimer à propos de la question posée? Le Pakistan demande la parole.

M^{me} JANJUA (Pakistan) (parle en anglais): Madame la Présidente, ma délégation souhaite, pour mémoire, dire que nous sommes satisfaits des efforts que vous avez faits au cours des quatre dernières semaines pour susciter un consensus sur un programme de travail pour la Conférence du désarmement. Dans le cadre de ces efforts, vous avez présenté un projet de décision de la Conférence portant sur l'adoption du projet de décision du Président et de la déclaration présidentielle complémentaire. Dans la position que vous avez exposée dans votre déclaration du 14 juin, vous avez dit qu'une telle décision permettrait de résoudre la quadrature du cercle et de préciser le lien entre les deux documents.

Nous pensons au contraire que ce texte risquerait de compliquer le processus de consultations. Nous appuyons vos efforts, mais il est de la responsabilité collective de la Conférence du désarmement de travailler à la résolution des problèmes fondamentaux et des anomalies du projet de décision du Président. Au lieu de résoudre les véritables questions de fond et de rectifier les anomalies procédurales, le projet de décision nous empêche d'aller de l'avant. Néanmoins, notre capitale continue d'examiner et d'étudier ces documents.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, le Pakistan est attaché au multilatéralisme et souhaite un renouveau de la Conférence du désarmement. À l'instar d'autres délégations, nous avons affirmé clairement que le projet de décision du Président avait des implications directes en termes de sécurité, directes pour nous, en l'occurrence.

Il est de règle pour la Conférence du désarmement de rechercher collectivement des solutions répondant aux préoccupations essentielles de ses membres. Or, nous nous demandons pourquoi nous ne sommes pas disposés à agir ainsi à un moment aussi critique.

(M^{me} Janjua, Pakistan)

Il est clair pour nous que sans un réexamen du document L.1, les solutions devront être cherchées ailleurs. C'est pourquoi, s'agissant de la question que vous venez de poser – celle de savoir si certaines délégations ont encore des inquiétudes à ce stade – notre capitale étudie les trois documents ensemble et leurs implications pour nous.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie la représentante du Pakistan de sa déclaration. Je vais donner la parole aux Pays-Bas, puis à l'Iran, mais avant de donner la parole à qui que ce soit, j'aimerais rappeler aux délégations qu'il s'agit actuellement d'entendre les délégations qui ne sont pas en mesure d'aller de l'avant à ce stade. Je vois que les Pays-Bas renoncent à prendre la parole. Vous aurez la parole tout à l'heure. Je donne maintenant la parole à l'Iran.

M. MOAIYERI (République islamique d'Iran) (parle en anglais): Madame la Présidente, l'Iran apprécie les efforts que vous faites pour susciter à la Conférence du désarmement un accord sur un programme de travail.

Le 5 juin 2007, l'Iran a clairement exprimé ici même les difficultés qu'il éprouvait concernant le document L.1. Ces difficultés sont à la fois d'ordre procédural et de fond. Ma délégation a indiqué qu'elle était prête à engager des négociations sur la préparation d'un programme de travail équilibré. Les efforts que vous faites pour engager la Conférence dans une série de consultations ont fait naître une lueur d'espoir, que les préoccupations des États membres soient prises en compte et enfin résolues.

Tout en appréciant vos efforts dans ce domaine – et je me permets d'insister sur ce point – j'aimerais appeler votre aimable attention sur le fait que des questions de fond demeurent sans réponse.

Contrairement à la pratique en vigueur à la Conférence du désarmement, il semble qu'en ce qui concerne le document L.1, nous soyons face à un choix: celui de tout prendre ou de tout laisser, et ce, en dépit du fait que des délégations ont, à maintes reprises, fait état de leurs préoccupations et de leur souhait de voir ces dernières prises davantage en considération.

Nous souhaiterions réellement obtenir des explications et des éclaircissements concernant les méthodes de travail, le processus des discussions et les résultats des décisions de la Conférence. Dans le même temps, nous devons garder présent à l'esprit le fait que le document L.1 lui-même requiert des améliorations importantes. Les problèmes de fond inhérents au document L.1 doivent être pris en compte dans le cadre d'un processus complexe et global, car leur solution appelle bien plus qu'une simple déclaration présidentielle, aussi riche soit-elle.

Le document L.1 ne répond pas complètement et en détail à nos priorités, que sont notamment le désarmement nucléaire et les garanties de sécurité négatives. Nous attendions de la part de la plate-forme des six Présidents une proposition plus clairement tournée vers l'ouverture de négociations sur ces différentes questions à la Conférence.

Ma délégation a toujours été favorable à un traité internationalement et effectivement vérifiable, global et non discriminatoire visant à interdire la production de matières fissiles. Selon nous, tous les stocks, antérieurs ou actuels, doivent entrer dans le champ d'application

(M. Moaiyeri, République islamique d'Iran)

d'un tel traité. Nous soulignons que le processus de négociation d'un tel traité éventuel doit s'inscrire dans le cadre du mandat Shannon. La proposition des six Présidents doit être améliorée pour répondre à ces préoccupations. Nous ne sommes pas convaincus de l'utilité d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles qui ne comporterait aucun mécanisme de vérification et qui exclurait les stocks existants, toujours susceptibles d'être employés pour fabriquer des armes nucléaires.

Nous croyons qu'avec un programme de travail équilibré, la Conférence du désarmement sera en mesure de commencer un travail de fond et de jouer un rôle majeur dans la consolidation de la paix et de la sécurité du monde actuel.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Merci beaucoup.

La situation est claire. Certaines capitales ont besoin de plus de temps, et ce temps doit leur être accordé. En attendant, nous demeurons saisis des trois documents.

Il ne me reste qu'à faire quelques remarques personnelles, et je tiens à vous adresser tous mes remerciements.

J'aimerais tout d'abord m'adresser aux délégations. Vous avez travaillé sérieusement et patiemment à ce qui fut, je l'admets, un processus laborieux. Je vous remercie de votre confiance et de votre esprit de coopération. S'il vous plaît, demeurez ainsi jusqu'à ce que nous atteignons notre objectif commun, qui est de remettre cette instance au travail.

Je voudrais aussi vous remercier, Monsieur le Secrétaire général, de votre appui résolu et infaillible depuis le début, et de la sagacité dont vous avez fait preuve chaque fois que j'ai sollicité vos conseils. J'aimerais aussi, par votre intermédiaire, remercier le Secrétaire général de l'ONU de nous avoir fait état de ses préoccupations et de nous avoir instamment priés d'aller de l'avant. Mes remerciements s'adressent aussi à tout le personnel du secrétariat, qui s'est toujours montré disposé à appuyer nos travaux. Je tiens à remercier tout spécialement nos interprètes.

Je voudrais également remercier mes collègues de la plate-forme des six Présidents. Quelles que soient nos réalisations, elles sont le fruit de nos efforts collectifs. Je continuerai à travailler avec vous dans le même esprit de solidarité collégiale et de soutien que celui dont vous avez fait preuve à mon égard. En particulier, je tiens à assurer mon successeur, mon collègue suisse, de mon appui indéfectible.

Je tiens aussi à remercier les sept coordonnateurs. Nous n'aurions pas atteint le stade de quasi consensus si vous n'aviez pas fait tout ce que vous avez fait durant la première partie de notre session. Malheureusement, vous avez passé toute la deuxième partie à attendre, mais je tiens à ce qu'on sache que pendant tout ce temps, vous êtes restés prêts à vous mettre au travail immédiatement si une décision était prise dans ce sens. Vous faites toujours partie de notre équipe, et je sais que vous êtes toujours prêts.

Enfin et surtout, à chaque séance plénière, le monde extérieur a suivi avec passion nos délibérations depuis la galerie. À vous, les représentants de la société civile qui travaillez si consciencieusement à maintenir le lien entre la Conférence du désarmement et les sociétés

(La Présidente)

qu'elle est censée servir, je tiens à adresser mes remerciements les plus sincères. Votre attitude a fluctué entre optimisme et pessimisme, suivant la tendance dans cette salle. J'ai ressenti votre appui, et je vous en remercie. De même que nous, représentants de nos pays, devons poursuivre notre quête d'un consensus dans un esprit positif, vous devez aussi continuer à travailler dans un esprit positif pour nous appuyer dans notre quête.

Enfin, la semaine dernière, le Secrétaire général de l'ONU a rappelé à tous les responsables l'importance de l'occasion qui s'offrait à nous. Nous avons parcouru un long chemin. Nous sommes au seuil d'un consensus. Mais le seuil n'est pas suffisant. Nous devons encore franchir les dernières haies, et je crois que nous le pouvons, que nous le devons, tous ensemble.

Après ces quelques remarques personnelles, je vais maintenant donner aux délégations qui ont demandé la parole l'occasion de s'exprimer. Je donne tout d'abord la parole au Royaume-Uni.

M. DUNCAN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (parle en anglais):
Madame la Présidente, mes autorités m'ont demandé de faire une brève déclaration lors de la séance plénière d'aujourd'hui, qui marque la fin de la présidence suédoise.

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier sincèrement et à saluer votre abnégation dans la quête d'une solution à la question dont nous sommes saisis. Nous demeurons prêts à prendre cette décision, et nous continuerons à attendre les réponses des pays qui ne se sentent pas encore en mesure de se joindre au consensus.

La position du Royaume-Uni sur la question du traité visant à interdire la production de matières fissiles est bien connue. Nous estimons qu'un nouvel accord international en la matière marquerait une étape importante dans notre effort collectif en faveur du désarmement et de la limitation des armements. Qui plus est, cette question touche au cœur des responsabilités du Royaume-Uni et des engagements qu'il a pris au titre de l'article VI du TNP en tant qu'État doté d'armes nucléaires.

Toutefois, je n'ai pas l'intention aujourd'hui d'être grandiloquent ni d'afficher une grandeur d'âme. Ce serait faire injustice au remarquable processus dont nous sommes témoins depuis deux ans à la Conférence, un processus qui, nous le croyons, illustre ce que sera la nouvelle diplomatie du XXI^e siècle, un processus par lequel les États nations transcendent les clivages traditionnels entre groupes qui, dans le passé, dominaient sans partage les relations internationales. Nous vivons dans un environnement de plus en plus interconnecté, interdépendant et mondialisé, où ces clivages ont de moins en moins lieu d'être.

La création de la plate-forme des six Présidents en est un exemple, et ce mécanisme nous a bien servi. Nous aimerions une nouvelle fois remercier la présidence collective d'avoir mené à bien cette activité pleine de perspectives, qui nous a permis d'avoir des discussions de fond sur un large éventail de questions et qui a joué un rôle déterminant dans le renouveau de la Conférence du désarmement.

Je serais vraiment surpris que quelqu'un ici ne saisisse pas l'importance d'un accord sur le document L.1. En effet, comme je l'ai dit, cette décision couvre des enjeux politiques

(M. Duncan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

fondamentaux. Mais elle représente aussi l'aboutissement d'une série de compromis amorcée avec l'accord sur la création de la plate-forme présidentielle, et poursuivie au fil des mois avec l'adoption de plusieurs accords concernant l'ordre du jour, et par l'édification de l'architecture qui a rendu possible l'examen approfondi que nous avons eu au cours des dix-huit derniers mois.

Une décision sur le document L.1 est donc importante non seulement en raison des enjeux qu'elle recouvre, mais aussi de par sa signification plus large en tant que déclaration politique par laquelle les membres de la Conférence du désarmement affirment collectivement vouloir conserver cette instance et la considérer comme un rouage important du mécanisme international de désarmement et de limitation des armements.

Malheureusement, certains signes portent à croire que la portée du document L.1 n'est pas pleinement comprise par toutes les capitales, sans vouloir stigmatiser ceux d'entre nous qui n'ont pas encore donné leur accord pour aller de l'avant. Le problème est en effet beaucoup plus vaste. Mais à la fois en raison de cette portée élargie et de l'importance des enjeux politiques couverts, nous sommes prêts à attendre. Sans une telle décision, nous risquons non seulement de gâcher une occasion de remettre cette instance au travail, mais aussi de perdre les acquis de ces dix-huit derniers mois pour lesquels il y avait consensus. Une décision sur le document L.1 permettrait à la Conférence de conserver la plate-forme présidentielle, l'ordre du jour et le programme de travail pour l'année prochaine. Inversement, par ricochet, le prix de l'indécision serait élevé.

En dix-huit mois, nous avons fait un long chemin, beaucoup de choses que personne n'aurait osé imaginer. Beaucoup de délégations ont consenti à des compromis qu'elles avaient auparavant du mal à accepter, et chacun d'entre nous s'est montré disposé à en faire un peu plus pour atteindre l'objectif. Les présidences successives ont travaillé longtemps et avec acharnement pour trouver une solution.

Nous avons entendu de très nombreuses déclarations de hauts responsables de tous les pays représentés dans cette salle, et jusqu'au Secrétaire général de l'ONU, qui ont affirmé notre ardent désir de voir la Conférence se remettre au travail, mais en dépit de tous les compromis auxquels nous avons tous été invités, nous n'avons pas été en mesure de traduire ces déclarations en une réalité concrète et durable.

Le document L.1 représente une solution dont le principal objectif politique est de confirmer les progrès de ces deux dernières années et de permettre à la Conférence du désarmement de prospérer à nouveau. Il ne s'agit pas de se renvoyer la balle, mais certaines conséquences sont inévitables. Ne nous faisons pas d'illusions, et surtout, que nos capitales respectives ne se fassent aucunes illusions: la décision dont nous sommes saisis n'est pas une simple décision politique.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni. Les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et l'Ukraine se sont ajoutés à la liste des orateurs. Je donne tout d'abord la parole au représentant des Pays-Bas.

M. van DONKERSGOED (Pays-Bas) (parle en anglais): Merci, Madame la Présidente, de l'excellence avec laquelle vous et votre équipe avez dirigé les travaux de la Conférence du désarmement au cours des dernières semaines. Le déroulement de nos travaux au cours de cette

(M. van Donkersgoed, Pays-Bas)

période montre clairement qu'un des problèmes principaux auxquels nous devons faire face tient à la permanence de la Conférence du désarmement. On n'y retrouve pas la notion d'urgence présente dans des conférences qui ont des dates buttoir, et qui sont pourtant des conférences importantes telles que celles du TNP ou de la Convention sur les armes bactériologiques, et d'autres encore. La Conférence du désarmement demeure en permanence, si bien que nous perdons souvent le sentiment de l'urgence d'aller de l'avant. J'ai entendu aujourd'hui encore que vos efforts étaient très appréciés, et ces remarques étaient sincères, mais je n'ai pas suffisamment entendu dire, en revanche, que des propositions de modifications des documents dont nous sommes saisis pouvaient être soumises aujourd'hui ou demain afin de nous permettre de conclure rapidement. Comme je l'ai dit, dans les conférences très importantes, lorsque le moment de clore approche, il existe des procédures qu'il est, en quelque sorte, de rigueur de respecter. Nous souhaiterions en effet que des propositions concrètes concernant chacune des questions qui posent encore problème soient soumises et que des solutions puissent être trouvées.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le distingué représentant des Pays-Bas, et je donne la parole à l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande.

M. MACKAY (Nouvelle-Zélande) (parle en anglais): Madame la Présidente, permettez-moi de reprendre à mon compte les paroles de satisfaction qui vous ont été adressées par mes collègues concernant l'excellence de votre travail, et aussi de saluer l'excellence du travail accompli par vos collègues de la plate-forme des six Présidents. Il est évident que vous nous avez conduits tout près de notre but, tant il est vrai, je crois, que personne n'a catégoriquement rejeté la proposition, mais tous ceux qui ont fait savoir qu'ils n'étaient pas en mesure de se joindre au consensus pour le moment ont aussi précisé qu'ils avaient besoin de plus de temps. Nous avons vraiment hâte de les entendre à nouveau une fois qu'eux-mêmes et leurs capitales respectives auront étudié avec la plus grande attention la proposition dont nous sommes saisis. Il y a un moment que la proposition nous a été soumise. Les propositions que vous avez faites dans le but de la rendre plus acceptable par certaines délégations sont relativement plus récentes, mais je suis porté à croire que mes collègues et leurs capitales traiteront ces propositions avec la même célérité que nous-mêmes ici. De toute évidence, l'immense majorité des membres de la Conférence souhaite aller de l'avant, et il est vrai que si nous n'y parvenons pas, nous devons nous poser des questions fondamentales quant à ce que nous faisons au juste, car les délégations des pays membres de la Conférence ne sont, pour la plupart, pas des délégations importantes, et la quantité de ressources qu'un pays – sauf s'il est un grand pays, avec des ressources importantes – peut consacrer à un processus qui ne mène nulle part n'est pas illimitée. Certes, nous sommes attachés à la Conférence du désarmement, et nous sommes prêts à y consacrer des ressources, mais il nous est difficile, comme à d'autres collègues, de justifier ces dépenses si, en fait, la Conférence du désarmement tourne en rond.

Mais il est à souhaiter que pareille situation ne se produise pas, et que nous entendrions très bientôt les collègues, qui avaient fait part de leurs difficultés, nous dire qu'ils sont finalement parvenus à surmonter ces difficultés ou, dans le cas contraire, qu'ils seront plus précis quant aux solutions qui pourraient permettre de résoudre ces difficultés, pour autant, bien sûr, que ces solutions puissent raisonnablement être considérées comme susceptibles de résoudre le problème.

(M. Mackay, Nouvelle-Zélande)

J'aimerais encore très brièvement faire quelques remarques: je suis totalement d'accord avec notre collègue du Pakistan pour dire que le document L.1 a des implications sur la sécurité, notamment s'agissant de la négociation du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Cette question nous apparaît, c'est certain, comme une importante question de sécurité nationale. Le fait qu'un certain nombre d'États disposent d'armes nucléaires et de stocks de matières nucléaires, et que certains puissent même accroître leurs stocks, nous apparaît comme un complet anathème du point de vue de la sécurité nationale et même du point de vue de la sécurité mondiale.

Dans un contexte multilatéral, chacun doit évidemment dépasser ses propres préoccupations nationales pour s'intéresser au bien du monde, et il est certain que pour nous, le fait d'aller de l'avant sur la question des matières fissiles, qui nous paraît relever de celle du désarmement nucléaire, contribuerait tout particulièrement au bien du monde.

J'ai relevé avec intérêt que notre distingué collègue iranien avait craint que la proposition comporte des faiblesses sur la question du désarmement nucléaire, mais nous estimons quant à nous qu'aller de l'avant sur la question des matières fissiles contribuerait justement à promouvoir un désarmement nucléaire. Je pense qu'aucun des pays représentés ici n'a fait plus que la Nouvelle-Zélande pour promouvoir un désarmement nucléaire, et c'est pourquoi nous attachons une telle importance à la question des matières fissiles. Cette question n'a pour nous rien d'abstrait. Nous pensons qu'une telle avancée nous permettrait de nous engager sérieusement sur la voie d'un désarmement nucléaire. Nous estimons par ailleurs que cet effort devra porter sur la vérification, sur les stocks existants et sur un certain nombre d'aspects qui, je le sais, seront l'objet de vives controverses. Mais, en attendant le début des négociations à proprement parler, nous ne pouvons aller de l'avant sur ce point. Quant aux asymétries existantes – et nous entendons souvent certaines délégations parler des asymétries régionales, y compris dans d'autres domaines – il en est une qui est fondamentale, je veux parler de l'asymétrie entre les États qui ont opté pour l'arme nucléaire et ceux qui y ont renoncé. Telle est l'asymétrie fondamentale sur laquelle nous devons avancer, et c'est précisément le sens de la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Nous espérons donc sincèrement que les trois États qui ont soulevé des questions ou des préoccupations (je ne parlerai pas ici de questions, parce que je pense qu'il s'agit ici davantage de préoccupations) nous permettront d'aller de l'avant avec notre programme de travail, et nous prions la prochaine présidence de poursuivre la démarche entreprise dans ce sens. Nous pensons en effet qu'il serait particulièrement regrettable qu'après votre départ, Madame la Présidente, vous qui avez fait le maximum – et je sais que notre collègue suisse fera aussi le maximum –, cette question soit abandonnée, et il faut qu'il n'en soit pas ainsi. À ce stade, il serait utile que les délégations qui ont fait savoir qu'elles ne pouvaient s'associer à un consensus nous précisent quand elles pensent être en mesure de nous donner une réponse sur ce point, de sorte que nous puissions nous faire une idée du moment où nous pourrions aller de l'avant.

Je crois qu'il serait particulièrement dommageable pour la Conférence du désarmement de laisser subsister le vide actuel, sans qu'il y ait consensus et sans que nous sachions au juste quels sont les enjeux, ce qui pourrait nous aider à parvenir au consensus ni le temps qu'il faudrait à nos capitales pour nous donner une réponse. Dommageable, je le crois, car nous serions alors obligés

(M. Mackay, Nouvelle-Zélande)

de demeurer dans un certain flou et de continuer à dériver, ce que nous faisons depuis déjà trop longtemps.

Les commentaires que j'ai entendus me laissent espérer que les préoccupations de ces délégations sont d'ordre procédural et, si tel est le cas, il devrait être possible d'y remédier. Si, en revanche, nos collègues qui parlent de leur sécurité nationale suggèrent que négocier un traité sur les matières fissiles et progresser vers un désarmement nucléaire serait contraire à leur sécurité nationale de par le fait qu'ils seraient empêchés de maintenir ou développer leurs stocks de matières fissiles, la situation est alors bien différente. Quoi qu'il en soit, il serait fort utile que ces collègues nous apportent des précisions, et j'espère qu'ils seront en mesure de le faire.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie. Nous écouterons l'Australie, puis l'Ukraine et enfin le Pakistan. Je donne la parole à la représentante de l'Australie.

M^{me} MILLAR (Australie) (parle en anglais): Madame la Présidente, ma délégation tient à vous remercier des efforts considérables que vous faites pour tâcher d'arracher un accord qui permettrait à la Conférence du désarmement de se remettre au travail. Le fait que nous soyons si proches de la sortie d'une impasse qui dure depuis maintenant dix ans témoigne de l'engagement que vous-même et vos collègues de la plate-forme présidentielle avez manifesté dans l'accomplissement de votre tâche. Soyez-en tous remerciés.

La proposition contenue dans le document L.1, de même que la déclaration présidentielle et le document explicatif qui l'accompagne, sont le fruit de consultations intenses et laborieuses. Ils représentent un compromis juste et équitable entre toutes les positions. Certes, ils ne correspondent pas à ce que chacun de nous aurait pu attendre, mais ils représentent ce que nous pouvons tous accepter pour faire en sorte que la Conférence puisse contribuer à la promotion de nos intérêts communs et au renforcement de la sécurité internationale.

Depuis dix-huit mois, la Conférence du désarmement a fait des progrès significatifs sur la voie de la restauration de sa crédibilité. Les discussions thématiques, envisagées et organisées pour la première fois sous la présidence polonaise de 2006, ont permis à la Conférence de se recentrer sur les questions essentielles dont elle était saisie. La participation des experts nous a permis de nous intéresser de façon plus poussée aux différents enjeux. Plus important encore, nous avons porté la question de la négociation d'un traité sur les matières fissiles à un niveau de maturité qui nous permet désormais de l'envisager sans aucune condition préalable. La négociation d'un tel traité représente la mesure la plus concrète que la Conférence puisse prendre pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Ma délégation a entendu de nombreux États, dont certains n'étaient pas encore prêts à accepter le document L.1, vanter les vertus du multilatéralisme dans la limitation des armements. Comme eux, nous sommes profondément attachés au multilatéralisme, mais l'incapacité chronique d'instances telles que la Conférence du désarmement d'atteindre des résultats tangibles menace les fondements même du multilatéralisme effectif.

La crédibilité de la Conférence tient à un fil qui se romprait à coup sûr si cette instance demeurait dans le statu quo. La Conférence du désarmement est considérée par certains comme un club, mais elle est certainement un club qui risque de manquer le rendez-vous avec les États

(M^{me} Millar, Australie)

qui souhaitent véritablement apporter des réponses multilatérales aux difficultés essentielles qui menacent la sécurité internationale. Nous ne pouvons attendre des États qu'ils demeurent engagés auprès d'une instance qui, année après année, se montre incapable de respecter ne serait-ce que les éléments les plus simples de son mandat.

Si nous ne parvenons pas à avancer cette année, il faut s'attendre à ce que les derniers ambassadeurs exclusivement affectés au désarmement soient rappelés et à ce que les séances se raréfient, au même titre que le nombre de participants, et nous ne voulons pas nous retrouver dans la situation de déliquescence que vient de décrire l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande.

Soyons clairs sur les enjeux. Nous nous trouvons dans une situation qui, si nous ne faisons rien, pourrait aboutir à ce que cette instance n'existerait plus que de nom. Nous ne pouvons ni ne devons laisser s'installer pareille situation.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadrice de l'Australie, et je donne la parole à l'Ukraine.

M. MOSKVITIN (Ukraine) (parle en anglais): Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de m'associer aux orateurs précédents et de vous faire part de notre profonde gratitude pour les efforts que vous déployez pour prendre en compte les préoccupations des délégations en soumettant une déclaration présidentielle complémentaire et un nouveau projet de décision destiné à établir le lien entre ce texte et le document L.1.

La délégation ukrainienne a déjà exposé minutieusement sa position concernant le projet de décision présentée au nom des six Présidents et contenue dans le document CD/2007/L.1. Ce texte n'est sans doute pas parfait, mais il représente la meilleure possibilité pour la Conférence du désarmement de se remettre au travail.

Nous partons du principe que la déclaration présidentielle complémentaire, de même que la déclaration du 14 juin dernier, ont été établies de façon équilibrée. Ces documents apportent des éclaircissements qui répondent aux préoccupations exprimées par les délégations concernant le projet de décision du Président.

L'appel que vous avez lancé aux États membres de la Conférence leur demandant de se prononcer d'ici au 21 juin concernant l'adoption du projet de décision du Président contenu dans le document CD/2007/L.1 nous apparaît comme une étape importante dans l'examen systématique de toutes possibilités susceptibles de permettre à la Conférence de sortir de la situation délicate dans laquelle elle se trouve et de se doter d'un programme de travail pour le restant de la session.

La délégation ukrainienne partage pleinement le point de vue que vous avez exposé au cours d'une de nos séances plénières, à savoir que s'il y a une réelle volonté de commencer un travail proprement dit sur la base du document L.1, une déclaration présidentielle complémentaire apportant certaines clarifications pourrait être utile.

Nous sommes fermement convaincus que l'approche que vous avez proposée permettrait d'améliorer la situation. L'adoption d'un programme de travail basé sur les trois documents

(M. Moskvitin, Ukraine)

permettra de réunir toutes les conditions nécessaires à la Conférence pour commencer un travail de fond.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie de cette intervention, et je donne maintenant la parole au Pakistan, qui sera suivi du Japon.

M^{me} JANJUA (Pakistan) (parle en anglais): Madame la Présidente, un certain nombre de remarques ont été faites et je voudrais apporter quelques précisions.

Premièrement, que ce soit lors des consultations officieuses ou lors des discussions bilatérales, nous avons dit clairement que nos préoccupations ne touchaient pas uniquement à la procédure, mais aussi au fond, et qu'elles devaient être prises en compte dans le contexte du document L.1. C'est pourquoi il est sans doute inapproprié de dire que nous n'avons que des préoccupations d'ordre procédural.

De même, la deuxième remarque qui vient d'être faite – à savoir que ceux qui ont dit qu'ils n'étaient, à ce stade, pas en mesure d'accepter en l'état le texte du projet de décision du Président n'acceptaient pas le travail à faire touchant au désarmement nucléaire, aux garanties de sécurité négatives et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace – est totalement déplacée.

Si vous vous intéressez à ce que nous souhaitons proposer à la Conférence comme programme de travail équilibré, vous constaterez que nous souhaitons que la Conférence commence à travailler simultanément sur les quatre questions centrales. Ce n'est pas des discussions de fond que nous voulons, mais des négociations.

S'agissant du désarmement nucléaire, nous souhaitons que le texte du document L.1 soit modifié de façon à préciser clairement que le mandat devra reprendre le mandat Shannon, à faire clairement mention d'un traité internationalement et effectivement vérifiable et à prendre en compte les stocks.

S'agissant de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, nous voulons aussi que les négociations commencent, de même, d'ailleurs, que sur la question des garanties de sécurité négatives, de façon à parvenir à un accord sur des arrangements internationaux efficaces juridiquement contraignants destinés à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. Tout ceci pour préciser ce que nous avons déjà dit clairement ici et ailleurs, à savoir que nos préoccupations ne touchent pas uniquement à la procédure, mais aussi au fond. Quoi qu'il en soit, nous sommes désireux de travailler avec la Conférence du désarmement pour trouver des solutions propres à soulager nos préoccupations, ce qui ne pourra se faire sans un réexamen du document L.1.

On a également dit que, loin de nous limiter à des intérêts nationaux étroits, nous devrions considérer les intérêts nationaux dans une perspective mondiale. Je reconnais que chacun de nous devrait d'abord s'intéresser aux intérêts sécuritaires nationaux, puis les replacer dans le contexte général des intérêts collectifs. Il est difficilement compréhensible qu'on puisse parler d'une vision étroite d'intérêts nationaux de quelques-uns des pays représentés ici, alors que les intérêts sécuritaires nationaux d'autres pays sont si bien défendus par les arrangements stratégiques et les parapluies nucléaires.

(M^{me} Janjua, Pakistan)

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je vous remercie, et je donne la parole au dernier orateur inscrit sur ma liste, qui est l'Ambassadeur du Japon.

M. TARUI (Japon) (parle en anglais): Madame la Présidente, je serai très bref. Je tiens tout d'abord à vous dire la profonde gratitude de ma délégation pour les efforts infatigables et dévoués que vous avez faits en compagnie des autres membres de la plate-forme présidentielle pour susciter un consensus sur ce point.

Ma délégation appuie pleinement la proposition que vous avez présentée le 14 juin, et nous espérons sincèrement que les pays qui ont encore des craintes et des doutes concernant la proposition présidentielle finiront par l'accepter dès que possible, de sorte que nous puissions nous remettre au travail sans plus tarder.

Je suis convaincu que nous parviendrons à nos fins, pour autant que nous ayons une volonté politique suffisante, comme l'a dit l'Ambassadeur du Royaume-Uni. Je ne suis pas particulièrement pessimiste quant à l'avenir de la proposition de la plate-forme des six Présidents. Nous devons au contraire être très optimistes.

Ma délégation tient une nouvelle fois à vous remercier sincèrement, Madame la Présidente, de votre action infatigable et ô combien précieuse au service de la Conférence.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Merci beaucoup.

La liste des orateurs d'aujourd'hui est terminée. Sur cette note optimiste, je vais également clore nos travaux pour aujourd'hui.

La prochaine séance plénière aura lieu le mardi 26 juin, à 10 heures, dans cette salle. Elle sera présidée par M. Jürg Streuli, Ambassadeur de la Suisse.

La séance est levée.

La séance est levée à 11 heures.
